

WebStamp

Usage multiple d'affranchissement (duplicatas)

Les Webstamp sont des timbres-poste créés sur Internet en vue de l'affranchissement de lettres. Le numéro du client (licence d'affranchissement) ainsi qu'un ID d'affranchissement formel sont imprimés sur chaque WebStamp.

Que sont les duplicatas?

Conformément aux Conditions générales WebStamp, il n'est pas permis de copier ou d'imprimer les Webstamp à plusieurs reprises. On parle de duplicatas lorsque des envois munis du même WebStamp (reconnaisable au même ID d'affranchissement) sont expédiés plusieurs fois.

Chaque WebStamp ne doit être apposé et expédié qu'une seule fois sur un envoi!

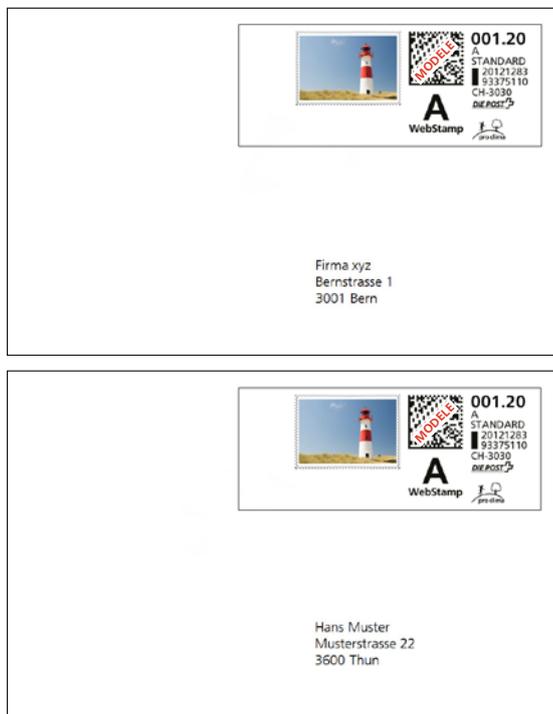


Illustration 1 + 2: Ce WebStamp présentant l'ID d'affranchissement 93375110 a été utilisé à deux reprises pour différents envois alors qu'il n'a été payé qu'une seule fois.

L'utilisation de duplicatas peut coûter très cher:

Les duplicatas font l'objet d'un complément d'affranchissement à la charge du client. De plus, il aura à supporter des frais de traitement de CHF 1.00 par duplicata, avec une perception minimale de CHF 10.00.

Exemple: 80 duplicatas pour une lettre standard en Courrier A coûtent CHF 176.00: CHF 96.00 de frais de port (80 x CHF 1.20) pour le complément d'affranchissement + CHF 80.00 de frais de traitement (80 x CHF 1.00).

A quel moment le client a-t-il droit à un crédit en cas d'erreur d'impression?

Un crédit peut être consenti à titre amiable pour des Webstamp créés, et les Webstamp correspondants seront bloqués. Mais si le client utilise néanmoins les Webstamp en dépit du crédit, ils seront traités comme des duplicatas et portés ultérieurement à sa charge, frais de traitement en sus.

Bon à savoir:

La réimpression d'un document PDF avec les Webstamp déjà créés n'entraîne **pas** de facturation complémentaire. Un nouveau mandat WebStamp doit toujours être initié et payé dans le cadre de l'application en ligne.

L'utilisation de duplicatas est immédiatement signalée au client afin qu'il puisse réagir en conséquence. Les duplicatas sont facturés soit directement sur le compte en ligne soit sous forme de facture.

Les WebStamp ne sont pas oblitérés lors du dépôt ou dans les centres courrier. Ils ne peuvent toutefois pas être envoyés plusieurs fois, car ils sont oblitérés électroniquement par la Poste lors du premier envoi.

Les CG en vigueur constituant des éléments contractuels «Prestations du service postal» et «WebStamp» peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG.

